RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Arrêté du 26 novembre 2026

mettant fin à l'agrément d'un psychologue dans le cadre de la certification des conducteurs de trains

NOR : TRAT2631245A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports, en date du 26 novembre 2026, est abrogé à compter de la publication du présent arrêté :

l'arrêté du 16 janvier 2025 portant renouvellement de l'agrément d'un psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains à monsieur Vincent Colonna.